

**Ville de Bruxelles**  
Département Urbanisme  
Section Autorisations  
**Monsieur Fabian DE BOEY**  
**Directeur-Adjoint**  
Rue des Halles, 4  
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 27/08/2024

**N/Réf. :** BXL21821\_729\_PU  
**Gest. :** AH  
**V/Réf. :** A96/2024  
**Corr. :** ROBERT Céline  
**NOVA :** 04/AFD/1931039

**BRUXELLES. Rue Dansaert, 57 (arch. VAN MASSENHOVE, 1891)**  
(= zone de protection de l'immeuble GKF situé au n° 75 et de la maison traditionnelle sise 26 rue Sainte-Catherine / Inventaire)  
**DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME :** Changer l'utilisation d'une partie du rez-de-chaussée de café vers café/restaurant (mise en conformité), modifier la vitrine commerciale, créer des coursives et aménager des échelles escamotables en façade arrière, aménager une échelle escamotable et une plateforme sur la parcelle voisine et côté rue de la Mâchoire, et apporter des modifications structurelles

### Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur-Adjoint,

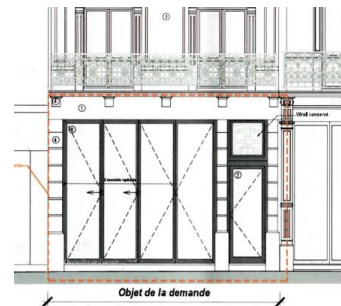
En réponse à votre courrier du 06/08/2024, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 21/08/2024, concernant la demande sous rubrique.



Localisation du projet (© Brugis)



Devanture existante et projetée (© Google Streetview et plan extrait de la demande)



La CRMS émet un avis défavorable sur la devanture projetée (portes-fenêtres entièrement vitrées) qui est peu en phase avec la composition de la façade et constitue un appauvrissement du contexte patrimonial des biens classés situés à proximité directe.

Composée de maisons néoclassiques d'inspiration haussmannienne, la rue A. Dansaert tire une grande partie de son homogénéité des rez-de-chaussée commerciaux avec parement de pierre bleue, intégrant pour la plupart des vitrines sur allège. Cette typologie confère une image architecturale homogène et qualitative aux fronts bâtis, qu'il faudrait conserver/restituer.

D'un point de vue patrimonial et architectural, il conviendrait dès lors d'améliorer le projet et de renouveler la devanture en s'inspirant davantage du dispositif en place (composition, présence

d'allège, accès en recul...) qui, pour rappel, a remplacé les menuiseries anciennes qualitatives il y a une dizaine d'années.

Les autres points de la demande relèvent d'un examen urbanistique plutôt patrimonial.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur-Adjoint, l'expression de nos sentiments distingués.



G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe



S. VAN ACKER  
Président

c.c.: [tjacobs@urban.brussels](mailto:tjacobs@urban.brussels) ; [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels) ; [mkreutz@urban.brussels](mailto:mkreutz@urban.brussels) ; [commissionconcertation.urbanisme@brucity.be](mailto:commissionconcertation.urbanisme@brucity.be) ; [opp.patrimoine@brucity.be](mailto:opp.patrimoine@brucity.be) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [avis.advies@urban.brussels](mailto:avis.advies@urban.brussels) ; [protection@urban.brussels](mailto:protection@urban.brussels) ; [lleirens@urban.brussels](mailto:lleirens@urban.brussels) ; [urb.a.ccueil@brucity.be](mailto:urb.a.ccueil@brucity.be) ; [urb.pu-sv@brucity.be](mailto:urb.pu-sv@brucity.be) ; [celine.robert@brucity.be](mailto:celine.robert@brucity.be)